Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Conforme à l'original produit
Début du texte, page suivante

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *division opérations-logistique, bureau état-major des opérations marine.*

DÉCISION N° 281/DEF/EMM/OPL/EMO portant affectation de la vedette de 10 mètres *Lilas*.

Du 31 juillet 2006.

NOR D E F B 0 6 5 1 8 0 9 S

Références :

a) Message n° 175/DEF/EMM/OPL/STN du 11 mai 2004 (n.i. BO).

b) Instruction 73/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin 2005 (BOC, p. 4412 ; BOEM 113).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 570-0

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP 3, 2007, texte 31.

La vedette de 10 mètres *Lilas* est affectée à la batellerie de l'école navale de Lanvéoc Poulmic à compter du 3 juillet 2006.

La vedette de 10 mètres *Lilas* reçoit le numéro de coque Y 703.

La vedette de 10 mètres *Lilas* est placée sous le commandement organique du commandant de l'école navale de Lanvéoc Poulmic à compter du 3 juillet 2006.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre, sous-chef d'état-major ressources humaines,

Pierre DEVAUX.

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *division opérations-logistique ; état-major des opérations de la marine.*

DÉCISION N° 285/DEF/EMM/OPL/EMO (à jour de son erratum du 30 août 2006) modifiant la décision n° 253/DEF/EMM/OPL/EMO du 4 juillet 2006 (BOC/PP 25, 2006, texte 15) portant détachement hélicoptère du bâtiment de commandement et de ravitaillement *Var*.

Du 09 août 2006.

NOR D E F B 0 6 5 1 8 1 1 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 570-0

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP 3, 2007, texte 32.

La décision 253/DEF/EMM/OPL/EMO du 04 juillet 2006 est modifiée comme suit :

Premier alinéa, au lieu de : « 11 août 2006 » lire « 3 août 2006 ».

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre, major général de la marine,

Pierre-François FORISSIER.